



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

MAI 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 04

JOURNÉE DE L'ARBRE

DÉTAILS P. 13



3

DÉFI
PISSENLITS

8

RECRUTEMENT
AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU)

9

5 ASTUCES POUR
ÉCONOMISER
L'EAU POTABLE

10

CARTE DE PLAGE
VIGNETTE DE BATEAU
EN VENTE

12

LA GRANDE JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS



fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN
Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET
District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD
District #2
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT
District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY
District #4
district4@fossambault.com
Mairesse suppléante 2024



EMMANUELLE ROY
District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND
District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MAI 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 04

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} juin 2024

DATE DE TOMBÉE : 15 mai 2024

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :
directrice générale adjointe et directrice du Service
des loisirs, culture et vie communautaire

Alexandre Bélanger :
secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :
directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :
conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce
document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 14 MAI ET 11 JUIN 2024 • 19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux
séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.

PAIEMENT DE TAXES

2^e VERSEMENT : 3 JUIN 2024

LORSQU'UN VERSEMENT N'EST PAS FAIT DANS LE DÉLAI PRÉVU, DES INTÉRÊTS
AU TAUX DE 13 % AINSI QUE DES PÉNALITÉS AU TAUX DE 5 %
S'AJOUTENT AU MONTANT DÛ.

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE 17 MAI AU 14 JUILLET INCLUSIVEMENT

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

LE MOT DU MAIRE



Je débute toujours ce texte par les thématiques adaptées au mois à venir. Permettez-moi de revenir ce mois-ci sur trois événements d'avril qui nous impacteront je l'espère, pour les prochaines années. En premier lieu, un phénomène naturel exceptionnel qui nous a tous illuminés d'une certaine façon. Une éclipse totale au Québec, en avril avec un ciel dégagé! La plupart d'entre nous ont pris quelques minutes si ce n'est plus, pour admirer ce spectacle exceptionnel. Que d'émotions, mais surtout que d'humilité devant cette mécanique céleste parfaitement synchronisée! Un beau moment aussi pour se rappeler tout le chemin parcouru par la science qui peut maintenant expliquer et prévoir ces phénomènes. La même science qui nous dit que l'on se doit d'agir rapidement en environnement si l'on veut diminuer les dérèglements climatiques.

Avril marque également le Jour de la Terre célébré le 22 de ce mois. Ici, nous avons souligné cette journée avec une activité de réutilisation des jouets inspirée des trois rendez-vous, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Avec nos partenaires de la MRC de La Jacques-Cartier, nous avons introduit une journée gratuite pour l'utilisation du transport collectif, expérience qui risque de se répéter. Nous travaillons d'ailleurs à améliorer ces solutions en partenariat avec l'ensemble des acteurs du transport collectif de la région, seule réelle solution à la diminution, à la fois de la congestion routière et du bilan GES des transports dans la région. Bien sûr la conjoncture actuelle, autant au niveau du

soutien gouvernemental que de la capacité de l'industrie à répondre à la demande des MRC, rend difficile une prestation de service plus optimale et c'est encore plus marquant en regard du transport adapté, mais nous poursuivrons nos efforts. De bonnes nouvelles sont possibles à court terme.

La transition vers le mois de mai vient d'une rencontre de travail des trois villes riveraines qui se sont dotées d'une vision commune afin d'amorcer les démarches visant une réglementation uniforme autour du lac, et ce, afin de le protéger. Nous avons identifié un certain nombre de problématiques et désirons initier les démarches permettant d'assurer les comportements nécessaires à la protection du lac. Les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac, tout comme les citoyens et/ou partenaires des autres villes riveraines, seront consultés sur le sujet. Nous améliorerons la protection des rives en élargissant la bande à 10 km/h et sans vague. Nous évaluerons l'implantation d'une zone limitée aux activités à propulsion humaine dans le secteur de Duchesnay et identifierons les secteurs propices à la pratique du surf (et autres activités générant de fortes vagues), soit des profondeurs et des distances de rives limitant les impacts négatifs. La patrouille nautique sera également de retour afin de soutenir l'implantation de ces nouvelles façons de protéger notre lac. Un code d'éthique inspiré par l'APPELSJ devra être signé par tous les propriétaires d'embarcation,

stimulant les bons comportements, tels que le lavage des embarcations, seules véritables barrières dans la lutte aux EEE, la courtoisie face aux autres utilisateurs et aux riverains, etc.

Enfin, le retour du beau temps nous rappelle l'importance du maintien de la biodiversité et nous incite à vous proposer deux actions très simples et économiques. Le Défi Pissenlits vous propose de repousser la tonte de pelouse après que ces dernières plantes aient eu livré le maximum de pollen aux insectes pollinisateurs. En plus de diminuer le bruit et l'énergie nécessaires par la tonte, vous contribuerez au maintien de la biodiversité. Vous pouvez également soutenir le maintien de la population de papillons en plantant de l'asclépiade dans vos pelouses et jardins. Vous favoriserez ainsi le maintien de la population de monarches, autre espèce nécessaire à notre fragile équilibre. C'est toujours aussi important de rappeler comment nous sommes choyés de vivre dans ce milieu, cet environnement et que nous devons tous faire les efforts nécessaires afin d'affirmer qu'à Fossambault, la vie est belle!

Le maire,

Jacques Poulin

**JE RETARDE LA TONTE
DU GAZON AU PRINTEMPS**



DEFIPISSENLITS.GA

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL



Le 9 mai 2023, notre conseil municipal a adopté le règlement numéro 12380-2023 contrôlant la démolition des immeubles, tel qu'exigé par le projet de loi 69 du gouvernement du Québec (plus précisément le ministère de la Culture et des Communications). Ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé. Le présent règlement s'applique seulement aux immeubles patrimoniaux et aux bâtiments principaux construits avant 1940.

De cette loi, est venu l'obligation de créer un comité de démolition formé de trois conseillers municipaux dont le rôle est d'étudier les demandes de démolition cas par cas et d'accepter ou de refuser les demandes selon des critères pointus, bien établis par le règlement municipal. Ils peuvent aussi fixer des conditions précises pour l'émission du certificat d'autorisation de démolition.

Chaque membre du comité possède un vote et la décision est prise à la majorité des voix. Donc, deux personnes sur trois doivent être en faveur pour autoriser la démolition.

Chaque demande de démolition doit être publiée et avoir une audition publique. Une fois la demande étudiée, la décision doit être motivée et transmise sans délai à toute partie en cause. Elle n'a pas à être prise en présence du public mais lie le conseil qui a le pouvoir de renverser la décision dans un délai de 30 jours. La MRC possède également un pouvoir de désaveu dans les 90 jours suivant la décision du comité ou du conseil.

Ultimement, le but de l'exercice est de prévenir la démolition d'immeubles présentant une forte valeur patrimoniale. Il est de notre devoir de prendre soin de notre patrimoine et lorsqu'une démolition est autorisée, il est souhaité que l'esprit du site, notamment le caractère villégiature, soit préservé et que la nouvelle construction reflète certaines caractéristiques du bâtiment original.

Un recueil fait par la MRC de La Jacques-Cartier est à notre disposition et détaille l'inventaire complet des bâtiments patrimoniaux de notre ville. Pour les personnes intéressées, ce document est facile d'accès sur le site de la Ville sous l'onglet URBANISME - PATRIMOINE. Chacun des bâtiments ayant une valeur patrimoniale s'y retrouve et contient entre autres, les données historiques et architecturales, l'état physique, son degré d'authenticité et d'intégrité, et sa valeur patrimoniale. La valeur patrimoniale est caractérisée par les qualificatifs suivants : FAIBLE, MOYENNE, BONNE, SUPÉRIEURE et EXCEPTIONNELLE. Par exemple, la Chapelle Saint-Joseph-du-lac a une valeur patrimoniale exceptionnelle, tandis que le dépanneur est décrit comme ayant une valeur patrimoniale faible. Le recueil est mis à jour à tous les 8 ans par la MRC, donc il n'est pas impossible d'y retrouver une image de maison qui n'existe plus ou qui a subi des transformations depuis les dernières années. Je vous invite à le consulter; il est très intéressant, et aide à comprendre pourquoi certains immeubles sont importants à préserver et pourquoi ils contribuent à notre histoire locale.

Dès que la Ville est saisie d'une demande d'autorisation de démolition qui concerne un immeuble patrimonial, elle doit poser une série d'actions, notamment :

- Afficher un avis facilement visible sur l'immeuble ou terrain visé par la demande de démolition;
- Tenir une audition publique sur la demande de démolition;
- Consulter les détails dans le recueil de l'inventaire du patrimoine.

Il est à noter que le comité de démolition se distingue du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à quelques égards; le CCU a comme membres des résidents de la Ville et ne dispose

que d'un pouvoir de recommandation, alors que le comité de démolition est composé de conseillers qui ont le pouvoir décisionnel (à moins d'être renversé tel que décrit plus haut).

Jusqu'à ce jour, depuis la venue du nouveau règlement, nous avons reçu trois demandes de démolition; chacune passées au peigne fin et acceptées. Une des trois autorisations était plus déchirante pour sa valeur patrimoniale, cependant l'état du bâtiment était en détérioration majeure, autant au niveau de la fondation que du niveau structural.

Une demande de démolition n'est pas simple et exige plusieurs pièces et photos ainsi qu'un rapport de l'état général de l'ensemble de l'immeuble réalisé par un professionnel compétent en la matière. Le règlement de démolition se trouve sur le site de la Ville, sous l'onglet URBANISME - RÈGLEMENTS D'URBANISME. La demande doit être complète avant de passer à l'étude.

Je souhaite à tous un doux mois de mai rempli de rires, et surtout une joyeuse fête des mères.

Manon Huard, conseillère
District no 2

**BONNE FÊTE
DES MÈRES**
12 MAI



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



MANDAT À LA FIRME ARPO GROUPE-CONSEIL

Notre plan d'intervention qui consiste à identifier les principaux secteurs de la ville qui ont besoin d'être réparés dans les domaines, de l'aqueduc, des eaux usées, du pluvial et de la chaussée étant terminé, nous avons confié le mandat à la firme ARPO Groupe-conseil afin d'identifier les programmes de subvention pouvant être disponibles et d'optimiser l'utilisation ceux-ci. La saison habituelle des travaux s'annonce difficile, le gouvernement fédéral n'ayant consacré aucune somme pour les infrastructures dans le Programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) lors de son dernier budget. C'est une grande déception puisque les municipalités utilisent beaucoup ce programme quinquennal. Les unions municipales font des pressions auprès des instances concernées pour que celui-ci soit remis en place. Pour Fossambault, il s'agit d'un manque

à gagner d'environ 1,5 M\$. Nous devons donc nous tourner, pour l'instant, vers d'autres formes d'aide financière et nous attendons les recommandations d'ARPO.

PLAN DE GESTION DES ACTIFS PGA-EAU

La Municipalité de Fossambault-sur-le-Lac a été proactive dans ce dossier, il y a quelques années déjà, en obtenant une aide financière substantielle afin de faire l'acquisition d'une application informatique et d'établir un portrait global de nos actifs que sont nos bâtiments, notre flotte de véhicules, nos parcs et, en complément du plan d'intervention, nos conduites d'aqueduc et d'égout. Si au départ, la gestion des actifs était une recommandation gouvernementale, il s'agit maintenant d'une obligation si nous voulons obtenir des subventions.

Nous avons donc confié un mandat à la firme Maxxum Gestion d'actifs afin de bien définir la démarche de mise en œuvre du plan global de gestion des actifs qui devra être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Suite à cette approbation, nous débuterons plus précisément par la création du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) qui inclut l'eau potable et les eaux usées, mais cette fois au niveau des infrastructures ponctuelles telles que le réservoir et les différentes stations de pompage.

TRAVAUX À LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

La phase 3 des travaux à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac se poursuit rondement. Il s'agit principalement dans cette phase de l'installation de la climatisation et de la ventilation ainsi que

des rénovations sur les finitions intérieures avec travaux d'étanchéité et d'isolation, qui permettront l'utilisation de la Chapelle pour une plus longue période annuellement. Les travaux ont été confiés par appel d'offres public à l'entreprise Construction Côté et Fils inc.

NOMINATIONS

Suite aux différentes nominations dont je vous ai fait part dans l'édition précédente du journal, nous en sommes à la dernière étape du processus de dotation, soit l'embauche d'un journalier-opérateur saisonnier. Le poste a été confié à monsieur Jean-Gabriel Cloutier. Monsieur Cloutier possède une vaste expérience dans le domaine de la construction et dans la conduite de machineries lourdes.

Par ailleurs, suite au départ de notre hortultrice, nous avons procédé à l'embauche de madame Sophie Hamel. Madame Hamel possède un DEP en horticulture et plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Nous souhaitons à ces deux personnes la meilleure des chances dans leurs fonctions.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA



L'INFO·CITOYEN



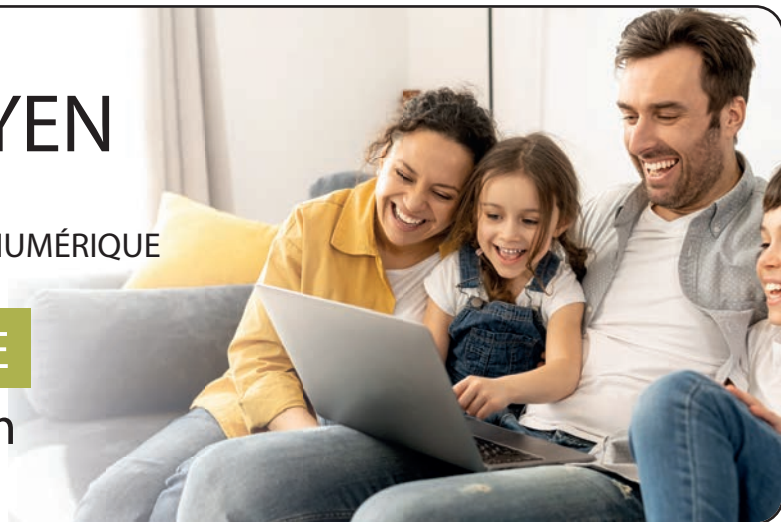
L'INFO·CITOYEN



JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Linda Déchène, greffière adjointe

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Résolution 53-03-2024

Octroi de contrat / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac 2024 (phase 3) / Construction Côté et Fils inc.

Avis de motion / Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$

Dépôt du projet de Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Résolution 56-04-2024

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024

Résolution 57-04-2024

Adoption des comptes à payer au 31 mars 2024

Résolution 58-04-2024

Autorisation de paiement / Décompte progressif final n° 8 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout

domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

Résolution 59-04-2024

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 60-04-2024

Adoption du Règlement numéro 12490-2024 abrogeant le Règlement 11992-2019 et modifiant le Règlement numéro 87-09-300 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, dans le but de modifier le montant exigé pour une demande de dérogation mineure et de fixer un délai de validité

Résolution 61-04-2024

Adoption du second projet de Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités

Résolution 62-04-2024

Adoption du Règlement numéro 12510-2024 modifiant le Règlement de lotissement numéro 12070-2021, dans le but de modifier le délai de l'application des cessions pour fins d'établissement de parcs et de terrains de jeux et de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF et 82-RF

Résolution 63-04-2024

Adoption du Règlement numéro 12520-2024 modifiant le Règlement numéro 12440-2023 pour des travaux de réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac et décrétant un emprunt additionnel de 260 269,52 \$

Résolution 64-04-2024

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

Résolution 65-04-2024

Affectation d'un montant à la réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Résolution 66-04-2024

Mandat d'honoraires professionnels / Plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) / Maxxum gestion d'actifs

Résolution 67-04-2024

Autorisation de signature / Extinction d'une servitude / Lot 5 854 781

Résolution 68-04-2024

Nomination d'agents de la patrouille nautique relativement à la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c. 26)

Résolution 69-04-2024

Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpenteur.com

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

T. 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

DLTARPENTEUR.COM



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*

Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PERMIS DE BRÛLAGE

Voici un document explicatif concernant la demande d'un permis de brûlage et les matériaux qu'il est permis de brûler!



QUAND DOIS-JE APPELER POUR UN PERMIS DE BRÛLAGE?

Vous devez faire la demande d'un permis de brûlage pour un :

- Feu de branches;
- Feu de feuilles mortes/gazon (dans un contenant);
- Feu de joie hors norme (exemple : pour la fête du Canada);
- Feu d'abattis;
- Feu de bois non traité.

OÙ DOIS-JE APPELER POUR UN OBTENIR UN PERMIS?

En tout temps, vous devez appeler l'officier de garde du Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'obtention d'un permis de brûlage.

Vous devez appeler la journée même de votre brûlage, vous ne pouvez pas appeler à l'avance. Ce permis est émis pour la journée même et doit être renouvelé le lendemain si vous n'avez pas terminé. Ce permis est gratuit.

RÈGLEMENT À RESPECTER LORS D'UN BRÛLAGE

- Avoir une dimension et une hauteur raisonnable. (dimension 6 pieds x 6 pieds et une hauteur de 4 pieds);
- Ne pas tout faire brûler en même temps, y aller graduellement;
- Si vous avez plusieurs tas à brûler, il est important de les faire brûler un à la fois;
- Avoir un moyen d'extinction proportionnel à la grosseur du feu à proximité de celui-ci;
- S'assurer de prendre les précautions pour ne pas propager le feu à la forêt, à votre gazon et à votre maison;
- Ne pas faire de feu lors de forts vents;
- Ne pas faire de feu lors de périodes sec.

VOUS N'AVEZ PAS BESOIN D'APPELER POUR UN PERMIS DE BRÛLAGE LORSQUE VOUS ALLUMEZ UN FEU DE PLAISANCE, AVEC OU SANS PARE-ÉTINCELLE, QUI NE DÉPASSE PAS 4 PIEDS DE DIAMÈTRE ET QUI A UNE HAUTEUR RAISONNABLE.

CE QU'IL EST INTERDIT DE FAIRE BRÛLER

- Matériaux de construction
- Bois traité ou peint
- Pneus
- Huile et essence
- Plastique et déchets
- Il est interdit de mettre le feu à son gazon
- Il est interdit de faire brûler lors de forts vents



FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifices sont interdits sur le territoire de chacune des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac, et ce, peu importe le moment de l'année, sauf dans le cas d'une activité spéciale parrainée par le Service des loisirs de chacune des villes et approuvée par le Département de la prévention du Service de protection contre les incendies.



SOPFEU

Le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se base sur l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU pour émettre les permis. Si l'indice est supérieur à modéré, aucun permis ne sera émis.

AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE

DANGER D'INCENDIE AUJOURD'HUI



BAS

MODÉRÉ

ÉLEVÉ

TRÈS ÉLEVÉ

EXTRÊME



POUR FAIRE LA DEMANDE D'UN PERMIS DE BRÛLAGE :



(418) 955-6269

Pour plus d'informations : www.sopfeu.gc.ca

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement

UNE PELOUSE DURABLE ET EN SANTÉ!

Une pelouse durable et en santé est une pelouse dont les espèces sont adaptées aux conditions du terrain et dont l'entretien se base sur des pratiques se rapprochant de celle de la nature.

Or, depuis quelques décennies, la plupart des pelouses sont entretenues avec des engrais et des pesticides de synthèse et des arrosages fréquents. Ces principes s'opposent totalement à un comportement écoresponsable et nuisent aux écosystèmes hydriques tel le lac Saint-Joseph.

Afin d'avoir une pelouse écologique avec un entretien minimal, il est important de modifier ses attentes et d'adopter les pratiques suivantes :

- 1) Semer sur la pelouse du trèfle ou un mélange de semences variées pour favoriser sa biodiversité et augmenter sa résistance aux attaques d'insectes ravageurs lorsque votre pelouse est clairsemée au printemps ou à l'automne. Ce geste permet d'obtenir une pelouse moins exigeante en eau et en engrais.
- 2) Conserver une pelouse à une hauteur moyenne se situant entre 7.5 à 10 cm empêche la prolifération des mauvaises herbes et contrôle la présence des mauvaises herbes.
- 3) Laisser le gazon sur la pelouse après la tonte retourne au sol de 30 % à 50 % des besoins en azote nourrissant ainsi les organismes responsables de la fertilité naturelle des sols et maintenant un haut taux d'humidité.
- 4) Éviter d'arroser votre pelouse fréquemment avant les sécheresses du mois de juin favorise le développement des racines plus en profondeur. Arrosez moins souvent, mais plus longtemps en fonction des alertes de périodes de restriction d'eau sur le territoire.
- 5) Oxygéner votre pelouse afin d'éviter cette dernière ne soit pas compacte à l'aide d'un appareil qui retire des carottes. Nous vous conseillons de ne pas ramasser celles-ci, car elles contribuent à la santé du sol en nourrissant les micro-organismes.
- 6) Étendre quelques centimètres de compost de qualité nourrit le sol et les organismes qui y vivent améliorant ainsi la rétention d'eau et réduisant les besoins en engrais.
- 7) Planter des plantes couvre-sol (pervenche, thym rampant, pachysandre, etc.) ou des vivaces adaptées aux conditions aux endroits où votre pelouse pousse difficilement.

Passez à une pelouse écologique, un pas vers des écocistes améliorant votre environnement naturel!

Bon jardinage!

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
21 mai	30 mai	11 juin

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

INTERVENTION SUR LA VÉGÉTATION PAR HYDRO-QUÉBEC POUR ENTREtenir LE RÉSEAU

Hydro-Québec, par l'entremise de mandataires autorisés, procédera au cours de l'année 2024 à d'importants travaux d'émondage de la végétation dans différents secteurs de votre municipalité. Les secteurs concernés sur le territoire sont les rues de la Pointe-aux-Bleuets et Kilkenny, route de Fossambault et le Domaine de la Rivière-aux-Pins.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION?

Contactez-nous afin de savoir si votre projet nécessite l'obtention d'une autorisation municipale au préalable au 418 875-3133 poste 245 ou, par courriel, à l'adresse urbanisme@fossambault.com.

RECRUTEMENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Vous êtes intéressé par l'urbanisme sous toutes ses formes. Vous souhaitez vous impliquer dans le monde municipal tout en mettant à profit vos expériences et vos connaissances! Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est en pleine campagne de recrutement.

Le rôle du CCU

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour étudier et lui soumettre des recommandations sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

Plus spécifiquement, le CCU émet son avis sur les demandes de dérogation mineure et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sur le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité, et en propose la modification lorsque nécessaire, etc.

Composition, calendrier et rémunération

Le CCU est composé d'un maximum de neuf (9) membres permanents dont deux (2) membres du conseil municipal et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CCU se réunit une douzaine de fois par année, soit une fois par mois. Une rémunération à la séance est prévue pour chaque participation du membre.

Dépôt des candidatures

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez être résidant ou saisonnier de la municipalité. Vous êtes donc invité à faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une courte lettre d'intention, à monsieur Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, d'ici le **31 mai 2024**, selon l'une des méthodes suivantes :

- Par courriel à l'adresse jsjoly@fossambault.com
- Par la poste au 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac, QC G3N 0K2

5 ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

La belle saison arrive enfin! C'est le temps de faire le grand ménage extérieur, de jardiner et de se baigner, mais sans gaspiller l'eau potable! Comment faire?

1 - Balayez votre entrée

Votre entrée d'asphalte ne pousse pas! Alors, pourquoi l'arroser à grand jet d'eau? Le lavage des entrées et des véhicules consomme beaucoup d'eau. À moins qu'il y ait des taches persistantes, un bon coup de balai devrait suffire. Dans tous les cas, on évite de pousser les saletés et des substances contaminées dans les puits de rue qui acheminent les eaux de ruissellement directement dans le lac.

2 - Laissez « dormir » votre gazon

Votre gazon est jaune? Pas de panique, il dort! Au printemps, nos pelouses sont d'un beau vert vif, puis, au fur et à mesure que la saison estivale progresse, elles ont tendance à jaunir. Lors de la dormance, la pelouse réduit son métabolisme pour se protéger de la chaleur. C'est ce qui la rend jaune. Elle peut rester dans cet état pendant plusieurs semaines sans subir de dommage permanent. Faut-il l'arroser pour l'aider un peu? Ce n'est pas conseillé, car l'arrosage des pelouses a pour effet de « réveiller » le gazon en dormance; or, une fois séché, il devra utiliser de l'énergie pour retourner dans cet état. Vous voulez vraiment l'aider? Laissez l'herbe coupée sur la pelouse, elle sera fertilisée naturellement et plus résistante à la sécheresse.

3 - Utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser les fleurs et le potager

Pour un jardin plus écologique, rien de mieux que de récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes. Facile à installer, un baril de récupération recueille à chaque averse une quantité d'eau bien suffisante pour arroser fleurs, plantes et légumes. Il suffit de connecter la gouttière de votre maison à un réservoir conçu à cet effet. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des fleurs, arbres, arbustes et jardins avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé, pourvu qu'un pistolet-arroseur à fermeture automatique soit utilisé.

4 - Nettoyez votre voiture de façon écologique

Le lavage d'un véhicule est permis en tout temps si vous utilisez un boyau muni d'un pistolet automatique afin d'éviter de laisser couler l'eau inutilement pendant que vous frottez. Limitez le nombre de lavages et assurez-vous aussi d'utiliser un produit biodégradable, pour éviter la pollution de notre lac.

5 - Remplissez votre piscine et arrosez votre pelouse en suivant les indications ci-dessous

Le remplissage d'une nouvelle piscine exige l'obtention préalable d'un permis qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie. Il est interdit de remplir une piscine sans avoir au préalable obtenu le permis de remplissage. À noter que le permis est sans frais.

Il est également interdit à toute personne utilisant une piscine de la vider, sans motif valable, en remplaçant l'eau évacuée par l'eau de l'aqueduc municipal. Aussi, l'eau de chaque piscine doit être désinfectée et filtrée adéquatement afin d'empêcher sa pollution.

La régularisation du niveau d'eau d'une piscine est autorisée entre minuit et 6 h. Il est interdit de régulariser le niveau d'eau d'une piscine en dehors de ces heures.

Tout traitement de pelouse nécessitant l'eau de l'aqueduc municipal ou l'arrosage d'une nouvelle pelouse exige l'obtention d'un permis, au préalable, qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie d'eau. Le permis indiquera les jours et heures d'arrosage autorisés.

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des pelouses, avec l'eau de l'aqueduc municipal, est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes :

- pour les résidents des numéros civiques pairs :

les jours pairs, entre 20 h et 24 h;

- pour les résidents des numéros civiques impairs :

les jours impairs, entre 20 h et 24 h.

Il est interdit d'arroser les pelouses en dehors des heures autorisées.

Il est aussi interdit, à tout citoyen, de s'alimenter à une autre propriété (en front, arrière et contigu) pour se prévaloir des dispositions du règlement lorsque l'arrosage de ses jardins et pelouses lui est interdit, sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de la municipalité.

(Source : Site Internet de la Ville de Québec)

NETTOYAGE DES RUES ET POSE DES RALENTISSEURS

Le nettoyage des rues est prévu au début du mois et l'installation des dos d'âne sera effectuée par la suite sur le territoire de la ville pour la sécurité de tous.

FOSSÉS MUNICIPAUX ET PONCEAUX

Les ponceaux donnant accès aux propriétés sont normalement situés sur le terrain de la municipalité. Ils représentent un droit d'accès aux propriétaires, par la Ville, de se rendre à leur résidence. Cependant, l'entretien des ponceaux et de l'accès est de la responsabilité des propriétaires et non pas de la Ville, ainsi que tout refoulement engendré par un blocage quelconque. Si un ponceau est en mauvais état et qu'il doit être changé, celui-ci est aux frais du propriétaire.

Comme à chaque année, la Ville procède à des travaux de creusage et de nettoyage des fossés. La fonction des fossés vise le drainage du chemin. Il est donc important de bien les nettoyer afin d'éviter l'érosion des talus et pour ne pas endommager les chemins.

ATTENTION AUX TRAVAILLEURS SUR LA ROUTE!

Comme la saison estivale arrive à grands pas, les travaux sur nos routes se feront plus nombreux. Nous vous demandons de redoubler de prudence et de réduire votre vitesse lorsque vous apercevez des employés municipaux afin d'éviter blessures et accidents.

Soyons vigilants et responsables pour la sécurité de tous sur nos routes!

COLLECTE DES FEUILLES

La collecte des herbes et des feuilles aura lieu le lundi 6 mai. Nous vous rappelons que seuls les bacs bruns, les sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques et les boîtes de carton non ciré sont acceptés. Les sacs de plastique déposés en bordure de la rue ne seront pas ramassés.



VIGNETTE DE BATEAU • CODE D'ÉTHIQUE

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac a établi une entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins pour l'utilisation de leur rampe de mise à l'eau. Cette entente permet, aux détenteurs d'une vignette d'embarcation émise par la Ville, la mise à l'eau de leur embarcation. Pour bénéficier de cet accès, vous devez être résident de la municipalité ET être le propriétaire de l'embarcation visée puis posséder une vignette d'embarcation émise par la Ville.

La vignette d'embarcation est valide pour 1 an. Pour vous procurer votre vignette d'embarcation, vous devez compléter un formulaire d'identification de l'embarcation et joindre votre Permis d'identification d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada.

La vignette est non transférable (autant au niveau de la personne détentrice que de l'embarcation elle-même) et doit être apposée au côté tribord avant de l'embarcation, au-dessus de la ligne de flottaison. Le détenteur d'une vignette qui, après avoir vendu son embarcation, s'en rachète une autre au cours de la période devra payer seulement les frais administratifs pour obtenir une nouvelle vignette.

Information : info@fossambault.com ou 418 875-3133

NOUVEAU : En collaboration avec APPELSJ, un Code d'éthique a été réalisé pour protéger la qualité de l'eau et de ses bandes riveraines et pour favoriser la coexistence harmonieuse de ses usagers. Ce code s'adresse aux usagers du lac. Une copie sera remise au moment de l'achat de la vignette de bateau et une signature sera exigée afin de respecter les engagements décrits dans le code d'éthique.

IMPORTANT • BOUÉE PRIVÉE SUR LE LAC

Outres les locataires de la Marina-à-Tangons située en face de la plage municipale (rue du Quai / des Dériveurs), les citoyens ayant une bouée privée devront préalablement obtenir un Permis d'occupation (droit d'ancrage) autorisé et émis par le domaine hydrique de l'État afin de pouvoir obtenir une vignette d'embarcation émise par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Aucune bouée ne peut être installée sur le lac sans l'obtention de ce permis. Vous pouvez consulter le site de Gestion du domaine hydrique de l'État via le site Web du gouvernement www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/gestion-domaine-hydrique-etat/octroi-droit-occupation/permis-occupation. Il est également possible de communiquer directement avec le domaine hydrique en composant le 418 521-3818 poste 7500.

Pour les personnes concernées, nous vous recommandons de faire les démarches nécessaires dans les meilleurs délais afin d'éviter tout retard dans l'obtention de votre vignette.



La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage sera en vente à partir du mois de mai seulement. Vous pourrez vous la procurer **sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.**

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h

Ouvert le vendredi de 13 h à 16 h 30 à partir du 17 mai et ce jusqu'au 14 juillet pour la saison estivale.

Prendre note que, exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux-samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit :

Samedi 25 mai : 8 h 30 à 16 h

Samedi 8 juin : 8 h 30 à 16 h

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).



VIGNETTE DE STATIONNEMENT • PLAGES MUNICIPALES

Le coût d'une vignette de stationnement est de 35 \$ (plus les taxes applicables). La vignette de stationnement est exclusive aux propriétaires de résidences à Fossambault-sur-le-Lac situées à plus de 2 500 pieds de la plage. Les utilisateurs de cette vignette peuvent utiliser le stationnement de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse (rue des Catamarans) ainsi que le stationnement situé à l'intersection des rues Gingras et du Quai (côté plage).

La vignette est en vente à la réception de l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau.

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca

ARPENTAGEMV

MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7



Mini-excavation

Ébénisterie

Rénovation

Membre APCHC

Martin Verville

418-473-1536

GESTIONM.VERVILLE@GMAIL.COM

Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com

SERVICE

Stéphanie Langlois, directrice

Dominique Breton
coordonnatrice par intérim
(remplacement congé de maternité)



HISTOIRE À RACONTER...

Coffret de cartes à offrir : Isabelle Duchesne Boilard

Mardi 7 mai à 14 h – Centre communautaire Desjardins

PRÉPAREZ VOS ANECDOTES!

Confirmez votre présence auprès de Dominique Breton par courriel à dbreton@fossambault.com
ou par téléphone au **418 875-3133 poste 247**

C'est le temps de t'inscrire à notre bel événement qui aura lieu le 1er juin prochain à l'hôtel de ville à Fossambault-sur-le-lac de 10h à 14h, LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS!

Lors de cette journée, tu pourras te joindre à d'autres jeunes de ton âge pour vendre tes créations à un petit kiosque lors de notre marché local « Brave d'entreprendre ».

Voici quelques idées de projets que tu pourrais réaliser :

- Confections gourmandes (sucettes, kiosque de limonade ou jus frais, biscuits, etc.);
- Réalisation d'œuvres d'arts (bijoux, peintures, caricatures, etc.);
- Kiosque de maquillage;
- Spectacle de magie;
- Lave-vélo;
- Vente de tes petites pousses que tu as cultivées;

Ou bien d'autres idées qui s'inspirent des intérêts des jeunes!

Consulte notre page facebook [Marché des petits entrepreneurs à Fossambault-sur-le-lac](#). Pour t'inscrire :

www.petitsentrepreneurs.ca

* BIENVENUE à tous les jeunes de St-Raymond, Pont-Rouge, Lac St-Joseph, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault et ses environs *.

JOURNÉE DE L'ARBRE

Samedi 25 mai • 8 h 30 à 12 h

DISTRIBUTION
GRATUITE
D'ARBRES

COMPOST
GRATUIT
*Apportez vos
contenants*

KIOSQUE
D'INFORMATION
SUR PLACE

CONSEILS
HORTICOLES

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES JARDINS

145, rue Gingras

kiosque présent :



Association pour la
protection de l'environnement
du lac Saint-Joseph



PIN ROUGE
ÉRABLE
À SUCRE

BOULEAU
JAUNE
THUYA
OCCIDENTAL

PIN BLANC

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

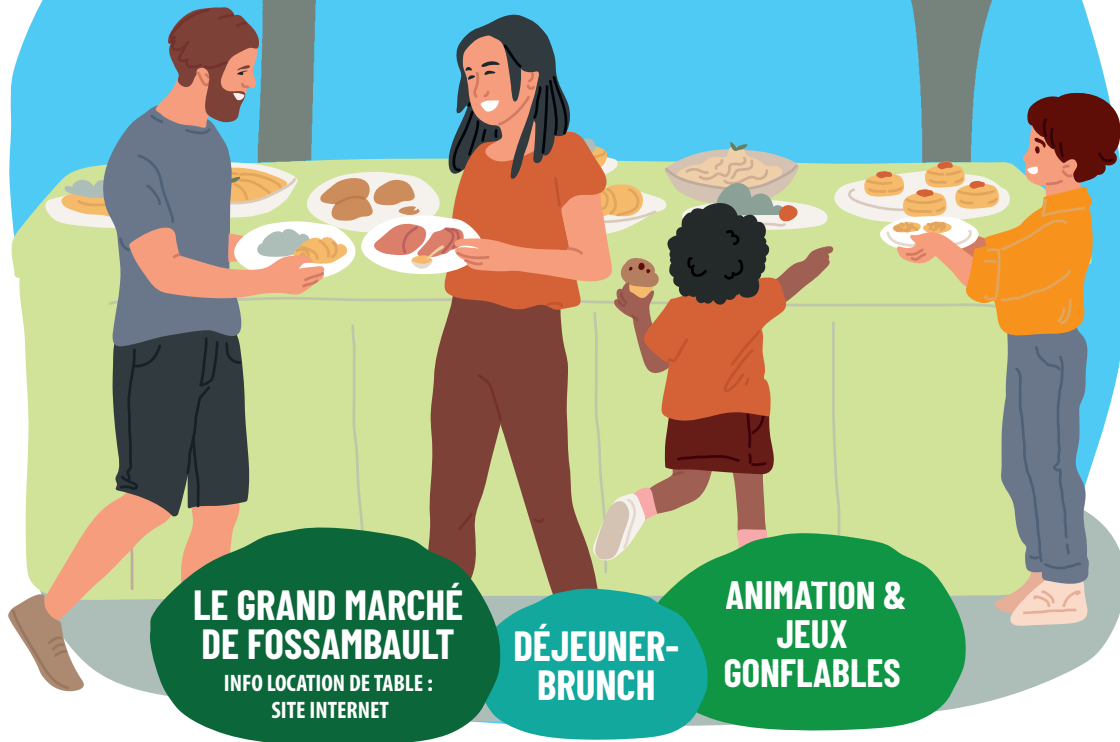
DEPUIS
75
ANS

CARTE DE PLAGE EN VENTE ENTRE 8 H 30 ET 16 H
POUR INFORMATION : 418 875-3133

GRATUIT

La Fête des Voisins

Le conseil municipal est heureux d'inviter sa population
À SON BRUNCH D'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE 2024



LE GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT

INFO LOCATION DE TABLE :
SITE INTERNET

DÉJEUNER-
BRUNCH

ANIMATION &
JEUX
GONFLABLES

DIMANCHE 23 JUIN

11 H à 13 H : DÉJEUNER-BRUNCH*

11 H à 14 H : ANIMATION ET GRAND MARCHÉ

www.fossambault-sur-le-lac.com



Éric Caire
Député de La Péninsule
Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement
418 877-5260
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



*Prendre note que le déjeuner-brunch est réservé aux résidents seulement. Le site est accessible à tous.

INVITATION



Grand Marché de Fossambault

Dans le cadre de la Fête des voisins, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac organise un GRAND MARCHÉ permettant de regrouper le concept de marché aux puces et marché public dans un même espace.

Vous désirez vendre des articles usagés en bonne condition?

Vous désirez vous faire connaître et vendre vos produits québécois?

Cette invitation s'adresse à tous les producteurs, artisans, travailleurs autonomes, familles et amis qui souhaitent avoir un espace de vente d'articles lors de la Fête des Voisins.

PLUS DE
600 PERSONNES
PARTICIPENT À L'ÉVÈNEMENT
CHAQUE ANNÉE

Location de tables
20 \$ / table

Maximum 3 tables par personne/entreprise
Dimension des tables : 6' x 2.5'

AMBIANCE ET
BONNES AFFAIRES
SERONT AU
RENDEZ-VOUS!

INSCRIPTIONS

COMMENT RÉSERVER VOTRE TABLE?

Par courriel en écrivant à dbreton@fossambault.com

COMMENT FAIRE VOTRE PAIEMENT?

Le dépôt complet devra être effectué avant jeudi le 20 juin à 16 h 30 en argent comptant ou par chèque, directement à l'hôtel de ville ou par envoi postal. Les paiements seront encaissés seulement si l'événement a lieu.

EN CAS DE PLUIE

En cas de pluie, le grand marché sera annulé. Un courriel vous sera envoyé jeudi le 20 juin, le cas échéant. Advenant l'annulation de l'activité, vous pourrez venir chercher vos dépôts la semaine suivante.

DÉTAILS

- Un courriel vous sera acheminé avant l'événement vous indiquant tous les détails lors de votre arrivée le jour de l'activité.
- Pour votre confort, prévoir vos chaises et un abri solaire (maximum 10" x 10").
- Pour les marchands non-résidents, il est possible d'obtenir le déjeuner-brunch au coût de 25 \$ / personne. Vous devez nous en informer avant le jour de l'événement.
- Seule la vente de produits est acceptée. La vente de services n'est pas autorisée.

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, veuillez écrire à dbreton@fossambault.com

www.fossambault-sur-le-lac.com



CHRONIQUE HISTORIQUE LA VIE EST BELLE DEPUIS 75 ANS



École Station du 6^e rang Est • 1946

De haut en bas :

1^{re} rangée : Maurice et Colette Lefrançois, Mme John Maher « mère »,
Mme et M. Eugène Boilard, Mme Maurice Bertrand.

2^e rangée : Lorraine Lefrançois, Claire Bertrand, Rita Boilard,
Madeleine Lefrançois, Catherine Boilard.

3^e rangée : Roland Lefrançois, Marcel Boilard, Paul-Émile Boilard

Jule Drolet est alors président de la commission scolaire, il le sera pendant 17 ans.

ALBUM DE FAMILLE

Pour les beaux jours de mai, nous avons sorti des archives de la Ville quelques portraits de personnes ayant habitées ou séjournées sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac au cours du vingtième siècle. Peut-être reconnaissez-vous quelques-unes d'entre elles? Si vous avez des anecdotes, détails et autres histoires à raconter concernant l'une d'elles ou encore sur d'autres personnes ayant habitées notre belle ville, vous êtes invités à venir raconter ces souvenirs lors de la conférence de madame Dorothee Boilard qui aura lieu le mardi 7 mai à 14 h au Centre communautaire Desjardins.



Thérèse Dagneault, 1932



Bénédiction des quais • 1963

De gauche à droite : M. Constantineau, Hervé Robert, Jean-Paul Poulin, Roland Couture, Fernand Lucchesi, André Plamondon (?), Lucien Robitaille, Roger Montpetit.



Photo prise vers la fin des années 30

De gauche à droite :

Évangéliste Boilard, Mme Mike Gurrie, inconnu, Normand Gurrie, Mme Boilard, inconnus, Mike Gurrie. Rangée du bas inconnues.



1963

Fernand Lucchesi présente un trophée à André Robert.

Fernand Lucchesi a été maire de Fossambault-sur-le-Lac de 1972 à 1987. Le parc de la rue des Étangs est nommé en son honneur.



Léo Grogan • 1953

Annonce parue dans le cahier C du journal Le Soleil, le 9 avril 1983.

CHIMISTE

Une PME dynamique de la région de Québec est à la recherche d'un(e) chimiste dans le domaine des produits de nettoyage industriel et certains produits de spécialité.

Les qualifications souhaitées seraient un B.Sc. en chimie avec expérience dans le domaine.

Le traitement sera ajusté selon les qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Laboratoires J.L.
Léo Grogan
 C.P. 18
 Fossambault-sur-le-Lac,
 Cité Portneuf G0A 3M0



Jos White et ses deux fils • Année inconnue



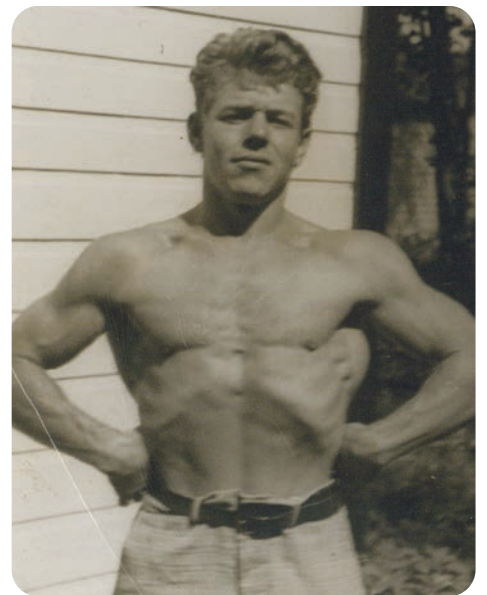
1925

De gauche à droite :

Devant le 21, rue de l'Anse-Bellevue
 Franck Gosselin, Omer Turgeon.



Mme Ruelland • 1954



Maurice « Tarzan » Lanouette • 1939

La photo a été prise l'année de son mariage avec Jeannette Desmeules. Il est arrivé sur le territoire de ce qui deviendra Fossambault-sur-le-Lac en 1927.



Louise Verge et Dick Grogan • 1941



Louis Ruelland et Jules Gingras • 1952

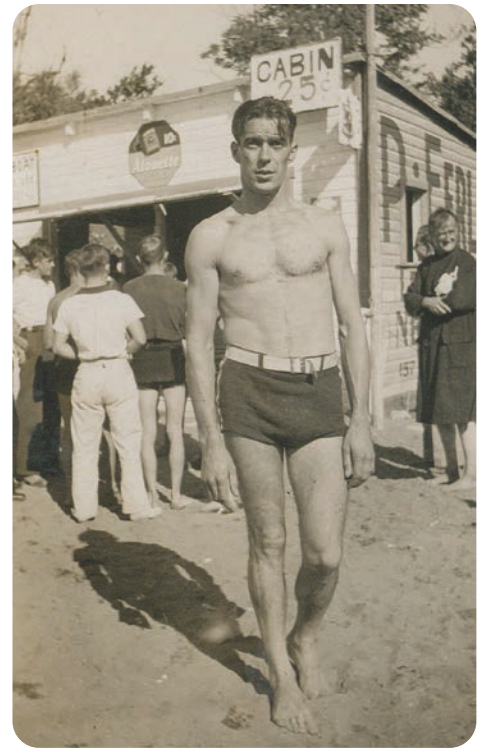
Premier maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Gingras sera maire de 1949 à 1961.



**Mme Walter DeRouin
et sa petite-fille, Ann • 1956**



Suzon et Jacqueline Saucier • 1946



Plage Bouchard • 1936

« Chez Bouchard », premier restaurant sur la plage en août 1936. À droite de la photo, habillé en noir, on reconnaît John Maher qui vendait son bois au cordon avec son cheval. À l'avant-plan, Hector Fournier.

TOPONYMIE

Connaissez-vous les personnes qui ont donné leur nom à certaines rues et chemins de Fossambault-sur-le-Lac?

Chemin Winfield

Propriétaire de la Winfield & Logie au 126, de la rue St-Jean à Québec, Joseph Winfield possédait une résidence d'été et des terrains près du lac. Dans une publicité concernant le commerce de M. Winfield, parue dans *The Quebec Chronicle* du 28 avril 1904, on peut lire que dans le commerce de monsieur Winfield, on retrouve des gâteaux de mariage d'une qualité supérieure et artistiquement décorés ainsi que des friandises, chocolats et bonbons fait maison.

Rue Aikens

James-Adam Aikens est un cultivateur originaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Il s'est installé sur le territoire de Fossambault-sur-le-Lac suite à son mariage avec Vera-Harriet Laing en 1945. Ils auront deux enfants, Ruth et Bruce.

Rue Gingras

Jules Gingras a été le premier maire de Fossambault-sur-le-Lac de 1949 jusqu'en 1961. Il est l'une des personnes instigatrices de l'indexation de la municipalité. Il a également cédé le terrain sur lequel a été érigée la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse construite en 1950.

Sources et documentation :

- Site de la Commission de toponymie, Gouvernement du Québec, 2012, consulté le 10 avril 2024. <https://toponymie.gouv.qc.ca>.
- Fond d'archives Bibliothèque nationale du Québec
- Fond d'archives de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, sources et origines inconnues.
- Un remerciement spécial à la Société d'histoire Catherinoise et sa présidente, madame Johanne Boucher, ainsi qu'à madame Darothée Boillard, pour les précieuses informations.

Rue Boilard

Eugène Boilard a été propriétaire de l'Auberge des Pins ainsi que de plusieurs terrains, qu'il exploita en y construisant des maisons qu'il vendit. Il possédait également une partie de la montagne qui porte aujourd'hui son nom.

Rue Coote

Avocat, Gérald Coote fût nommé conseiller sur le premier conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac aux côtés de Jules Gingras en 1949. Il a également été échevin de 1964 à 1968.

Rue Germain

Vous avez sans doute connu ou entendu parler de la Plage Germain? Le propriétaire en était Paul-Émile Germain qui, en 1950, acheta un terrain en bordure de la plage. Son site "Camping Plage Germain" sera connu de toute la région métropolitaine de Québec et sera renommé à travers le Québec, le Canada et les États-Unis.

Liste non-exhaustive des familles-souches de Fossambault-sur le Lac :

Auger, Beaumont, Bergeron, Boulet, Bowles, Boyles, Cantin, Cleary, Conway, Coote, Côté, Courcy, DeRouin, Drouin, Fontaine, Gingras, Goyer, Goyer, Grogan, Gurrie, Kerwin, Kingston, Kirouak, Laveau, Marazain, Massicotte, Massicotte, McBain, McLeman, Monast, Noël, Potvin, Poulin, Power, Robitaille, Tessier, Verge, Wallace, Wiggs, Winfield, Winq



RETOUR SUR LE JOUR DE LA TERRE

JOUR
DE LA
TERRE
.ORG

CONJUGUER CONSCIENCE ET PARTAGE

La Journée de la Terre est célébrée au Québec depuis 1995 et vise à promouvoir la responsabilisation citoyenne face aux enjeux environnementaux. Pour une seconde année, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac s'est mobilisée afin de sensibiliser petits et grands à l'éco-citoyenneté, dans le cadre de ce mouvement planétaire. C'est le dimanche 21 avril que des citoyens se sont rassemblés dans le hall du Centre communautaire Desjardins, afin de participer à l'événement « **As-tu ça? Veux-tu ça?** » sous le thème des jeux et jouets. Ce fût une excellente occasion de conjuguer partage et discussions entre voisins tout en se conscientisant sur la nécessité de protéger notre planète. Merci à tous les participants et donateurs qui ont permis de donner une seconde vie aux jeux et jouets tout en contribuant à l'harmonie entre l'environnement et l'humanité.



RETOUR SUR SUR LA CHASSE AUX COCOS UN SUCCÈS GRANDISSANT!



Samedi le 30 mars dernier a eu lieu la 3^e grande chasse aux cocos de Pâques! Organisé par les bénévoles du conseil 446 des Chevaliers de Colomb avec le support technique de la Ville, cet événement a connu un franc succès.

Plus de 100 enfants accompagnés de leurs parents sont venus participer à cette course : près de 300 sacs de cocos ont été trouvés. Après la course, tous ont pu se sustenter en dégustant hot-dogs, jus de fruits et chocolat chaud. Près de 400 hot-dogs ont été ainsi distribués gratuitement pour le bonheur des petits et grands.

En après-midi, un tournoi d'habiletés de tir au hockey a eu lieu au profit des pré-ados et les gagnants se sont mérités certificats et lapins de Pâques.



Présentateur officiel :



LA CHAPELLE DU LAC

zone culturelle

ZONE spectacles

ZONE galerie

ZONE événements

ZONE patrimoniale



**BILLETS EN VENTE EXCLUSIVE
POUR LES CITOYENS DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Samedi 6 juillet • 20 h

Scène extérieure

62\$ Frais de services
et taxes en sus

Dans le cadre des festivités entourant son 75^e anniversaire, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est heureuse de s'associer à la Corporation de La Chapelle du Lac comme « présentateur officiel » du spectacle de Marjo. Afin de garantir une place à nos citoyens, et ce, beau temps mauvais temps, 150 billets ont été réservés exclusivement pour les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac.

Les billets seront en vente à la réception de l'hôtel de ville à partir du 4 mars (maximum de 4 billets par personne). Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture habituelles.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Stéphanie Langlois par téléphone au 418 875-3133 poste 240 ou par écrit à slanglois@fossambault.com



Spectacle présenté sur une scène extérieure.
Prévoyez chaises et couverture pour profiter confortablement du spectacle

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

/lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



NOUVEAUTÉ!

DEVEZ-AM
DE LA CHAPELLE!

25\$ /ANNÉE



25\$



Pour seulement 25 \$ par année, devenez « Amis de La Chapelle du Lac » et profitez de nos préventes exclusives de 24 à 48 h, de promotions ponctuelles et d'une foule de rabais auprès de nos partenaires.

Pour devenir membre et découvrir ce que vous offre la Carte Privilage de « Les Amis de La Chapelle du Lac »

◀ Pour vous procurer la carte, scannez le code QR
ou visitez le site www.lachapelledulac.com/carteprivilege

FRANCE D'AMOUR
Vendredi 31 mai • 20 h ▶

ALEXANDRE BARRETTE
Complet
Samedi 29 juin • 20 h ▶
Vendredi 28 juin • 20 h ▶
Supplémentaire

MARJO
Samedi 6 juillet • 20 h ▶
Scène extérieure

KEVIN PARENT
Samedi 20 juillet • 20 h ▶

PHILIPPE BRACH
Vendredi 2 août • 20 h ▶

SIMON KEARNEY
Vendredi 9 août • 20 h ▶

MARA TREMBLAY & CATHERINE DURAND
Samedi 17 août • 20 h ▶

PASCAL PICARD
Samedi 24 août • 20 h ▶

INGRID ST-PIERRE
Vendredi 6 septembre • 20 h ▶

MAXIM BERNARD
Samedi 7 septembre • 20 h ▶

LES SOEURS BOULAY
Vendredi 20 septembre • 20 h ▶

LYNDA LEMAY
Vendredi 27 septembre • 20 h ▶
Samedi 28 septembre • 20 h ▶

418 875-3133

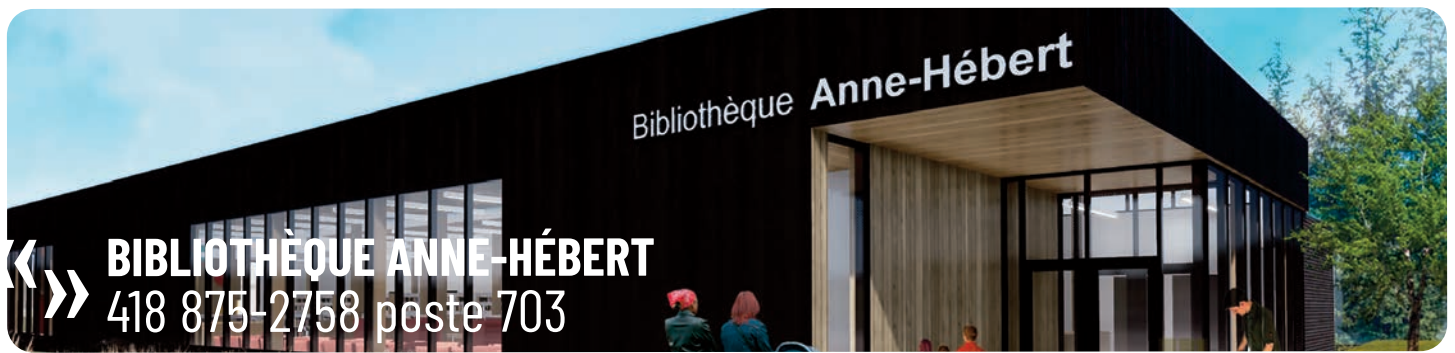
RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA

LE LOUP QUI VOULAIT ÊTRE UN SUPER-HÉROS



Aujourd'hui, Loup a une super-idée : et s'il devenait un super-héros ? Le temps d'enfiler un super-costume et le voici transformé en Super-Extra-Fabuloup !

Il ne lui reste plus qu'à trouver quelqu'un à sauver... Facile ? Pas si sûr quand on est super-maladroit !

Quand : le 20 mai 2024 à 18 h 30

Où : Bibliothèque Anne-Hébert

215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui ont réservés
avant le 18 mai 2024 pourront assister

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION

MONIQUE LEPAGE, ARTISTE PEINTRE



Par la peinture, j'ai l'impression d'être en parfaite harmonie avec la vie!

J'adore peindre des œuvres qui vibrent en énergie, font ressortir l'amour en relation entre l'animal, la nature et l'humain! J'aime transmettre une réaction par le biais de mes créations. »

LUCIE VÉZINA, ARTISTE PEINTRE



Se laisser emporter par ses émotions à chaque coup de pinceau, suivre son âme tout en ayant une gestuelle posée, mélanger et faire danser les couleurs, voilà un sentiment très fort et particulier.

Que de joie et de gratitude de voir des gens faire un arrêt et s'intéresser à mon art.

J'espère vous faire découvrir ma passion dans mes toiles.

SITE INTERNET

Il y a deux façons pour arriver au site internet, soit en tapant <http://scjc.c4di.qc.ca:9943> directement dans son navigateur, soit en passant par le lien sur le site de la ville www.villescjc.com et en sélectionnant : **Culture • Bibliothèque, puis complètement en bas de page • cliquez ici.**

À partir du site, vous pouvez :

- Accéder à votre dossier d'abonné pour effectuer vos renouvellements ou vérifier vos réservations;
- Consulter notre catalogue et réserver les livres que vous désirez mais qui sont en circulation;
- Faire des suggestions d'achat si les livres que vous désirez ne sont pas au catalogue.

Guide des bonnes pratiques

en milieu aquatique dans le but de prévenir
l'introduction et la propagation d'espèces
aquatiques envahissantes



Les étapes de nettoyage : directives générales

Quatre étapes rapides, simples



INSPECTER ET RETIRER

Inspecter l'embarcation, la remorque et l'équipement et retirer tous amas de plantes, tous autres organismes visibles et toutes boues. Le cas échéant, une attention particulière doit être donnée aux filtres qui sont présents dans certaines composantes d'une embarcation, comme les moteurs, et qui ont été en contact avec l'eau. Des organismes peuvent y être accrochés. Il est important de disposer de ces résidus dans un endroit sûr, en s'assurant que ces derniers ne sont pas emportés par le vent et qu'ils n'atteignent pas un nouveau plan d'eau, tels un ruisseau, un étang, une bouche d'égout, etc.



VIDER

Vider toute l'eau qui peut se trouver à bord et dans les différentes parties de l'embarcation, y compris la cale, le fond de l'embarcation, les viviers, le moteur, les caissons, etc. Il en va de même avec tous les autres contenants, compartiments et équipements ayant recueilli de l'eau, ou pouvant en contenir, tels des glacières, des vêtements trempés, etc. Il est préférable de vider l'eau à même le plan d'eau visité ou encore de s'assurer de vider l'eau dans un endroit où elle ne pourra pas retourner au plan d'eau. Ce dernier point est important, surtout si l'eau est drainée à l'extérieur du plan d'eau visité ou près d'un plan d'eau différent.



NETTOYER ET SÉCHER

Une fois l'inspection terminée, il faut procéder au nettoyage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement utilisés en milieu aquatique. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression (pression de 2600 psi). L'utilisation d'eau froide est suffisante, mais l'utilisation d'eau chaude, à une température de 60 °C (140 °F), permet de tuer les organismes délogés par le jet d'eau sous pression.

Si vous ne planifiez pas visiter immédiatement un autre plan d'eau, ou si vous remisez votre équipement pour le reste de la saison, le séchage de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement peut être suffisant. Il est toutefois important de s'assurer d'évacuer toute l'eau pouvant être contenue à bord de l'embarcation et dans l'équipement. Pour un séchage efficace, il est recommandé que celui-ci soit fait sur une période de 5 jours consécutifs à un taux d'humidité de 65 % et moins. Les températures au-dessous de zéro lors du remisage hivernal permettent aussi une décontamination. Par contre, si vous prévoyez visiter un autre plan d'eau dans un avenir rapproché, il est fortement recommandé de procéder au nettoyage.



RÉPÉTER

Répéter ces quatre étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



TENNIS

**LES TERRAINS SONT OUVERTS.
L'OUVERTURE DES TERRAINS SE FERA DÈS QUE POSSIBLE LORSQUE LA TEMPÉRATURE NOUS LE PERMETTRA.
SURVEILLEZ L'INFO-CITOYENS POUR ÊTRE INFORMÉ EN TOUT TEMPS!**

Carte de membre

MEMBRE	COÛT RÉSIDENT	COÛT NON-RÉSIDENT
Enfant (6 ans et moins) Accompagné d'un membre	Gratuit	15 \$
Junior (7 à 17 ans)	18 \$	45 \$
Étudiant Sur présentation d'une carte étudiante	25 \$	55 \$
Adulte	35 \$	90 \$
Senior (60 ans et plus)	25 \$	55 \$
Familial (2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins)	70 \$	180 \$

Les taxes sont incluses dans nos tarifs

Comment se procurer une carte de membre

1. Rendez-vous sur notre site Internet via l'onglet Loisirs / Terrain de tennis - Parc Fernand Lucchesi en cliquant sur le bouton S'INSCRIRE.
2. Faites votre paiement. Voici les options qui s'offrent à vous :
 - Paiement en ligne via votre institution financière (seulement Caisse Desjardins ou Banque Nationale). Vous devez choisir le fournisseur Ville de Fossambault / Loisirs et inscrire votre numéro de facture.
 - À l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, par chèque, en argent comptant, ou par carte de débit.
 - À l'hôtel de ville en dehors des heures d'ouverture, par chèque ou en argent comptant que vous laisserez dans la boîte aux lettres.
3. Si vous avez déjà été membre, nous utiliserons la photo figurant sur votre dernière carte de membre. Si vous n'avez jamais été membre ou que vous souhaitez utiliser une autre photo, faites-nous parvenir votre photo par courriel à dbreton@fossambault.com.
4. Écrivez à dbreton@fossambault.com pour nous informer que votre inscription et votre paiement ont été complétés en ligne. Pour les étudiants, vous devez envoyer une copie de votre carte étudiante. Pour les juniors et les seniors, vous devez envoyer une copie de votre carte d'assurance maladie pour valider votre âge.
5. Nous vous enverrons une photo de votre carte de membre, le code d'accès ainsi que les règlements par courriel. Vous devrez enregistrer la carte de membre en photo sur votre téléphone cellulaire afin de l'avoir en tout temps lorsque vous utilisez les terrains de tennis. Il est possible d'obtenir une carte de membre plastifiée si vous en faites la demande dans votre courriel.

Préservation de nos habitats naturels :

UN ENGAGEMENT DURABLE

Le lac Saint-Joseph est unique et son écosystème est précieux. C'est ce qui en fait l'un des joyaux de la Capitale-Nationale. Afin de maintenir ce statut privilégié sur plusieurs générations, le Club Plage Lac Saint-Joseph souhaite jouer un rôle actif dans sa restauration et sa préservation.

Restauration des berges

Dans les dernières années, la plage du Club a connu une forte érosion, et ce, de manière soutenue. Une firme de génie-conseil est justement mandatée pour un projet de restauration, qui sera supervisé par des ingénieurs du Ministère de l'Environnement du Québec.

L'été dernier, des biologistes indépendants ont fait différentes analyses de sable. Bonne nouvelle : tout est conforme et aucune contamination (par exemple au phosphore) n'a été enregistrée. La seule anomalie est un taux de fer légèrement supérieur à la normale (mais tout de même inférieur aux limites du Ministère). D'anciennes installations en métal enfouies sous certains emplacements de campeurs en seraient peut-être la cause et seront retirées avant les travaux.

Finalement, une couche de sable sera extraite de la partie submergée de la plage et transportée à une zone de décantation. Une fois sec et conforme, le sable sera redistribué sur la plage pour stabiliser la berge, prévenir la perte de terres, préserver des habitats essentiels et améliorer la qualité de l'eau (en réduisant le ruissellement possible de contaminants).



Favoriser la biodiversité

En parallèle, le projet de revalorisation densifiera les habitations pour optimiser la végétation. Tandis que la réglementation municipale exige un couvert végétal de 40 %, le projet misera sur une superficie verte de 60 %.

Parmi ces actions, un réaménagement écologique de la zone riveraine est prévu. De plus, la construction sur les berges sera limitée tandis qu'une zone tampon végétalisée contribuera à réduire l'impact humain.

Par ailleurs, l'écosystème actuel du terrain ne comporte **aucune** espèce protégée, ce qui facilite ce type de travaux. En replantant des espèces indigènes et en combattant les espèces exotiques envahissantes (voir l'article paru en février dernier), on renforcera le milieu naturel.

Une communauté plus investie

Au début des années 80, le métro de New York était considéré comme dangereux. Pour régler la situation, son nouveau président, Robert Kelly, a livré une guerre sans merci... aux graffitis.

Son raisonnement était simple : la criminalité était plus propice dans un environnement délabré. Et sa tolérance zéro aux graffitis a porté ses fruits. En quelques années,

la propreté des wagons a reconduit un sentiment de sécurité et d'appartenance, ce qui a fortement contribué à un retour à la paix.

Il y a un parallèle à faire ici.

En plus des installations désuètes du camping, une majorité des campeurs ne sont que de passage. Certains manquent de civisme, laissent des débris et ne prennent pas soin du lac... ce qui peut influencer d'autres visiteurs à fermer les yeux. Après tout, ils ne sont pas *chez eux*.

Pourtant, dans d'autres contextes, la pression des pairs a des effets bénéfiques. Avec de nouveaux résidents qui s'investissent à long terme, des installations flambant neuves et de la sensibilisation sur les bonnes pratiques, la tendance s'inversera. Après tout, ce sera beaucoup plus naturel pour ces nouveaux concitoyens de prendre soin de *leur* lac.

La restauration des berges, l'enrichissement de l'écosystème et une communauté plus investie ne sont que quelques exemples de la vision et des impacts durables visés par le Club Plage Lac Saint-Joseph. Un site Web sera bientôt lancé pour partager la vision et la mission du projet de revalorisation, centraliser toutes les informations et assurer une transparence à chacune des étapes du projet.



LE PHOSPHORE

Pourquoi on parle de phosphore quand on parle de la santé du lac? C'est parce-que le phosphore est un élément qui nourrit les plantes aquatiques. Une charge de phosphore trop élevée cause un vieillissement prématuré du lac.

1. Sources de phosphore

*Sols mis à nu (coupes forestières, agriculture, chantiers de construction, érosion et entretien des fossés, déboisement des rives et des terrains)

*Ruissellement des eaux pluviales

*Engrais domestiques (pour pelouses, plate bandes, etc.)

*Rejets d'eaux usées domestiques (installations septiques) ou municipales (surverses)

*Produits domestiques phosphatés

*Milieux humides et inondés (activités du castor)

Ces sources représentent les apports externes de phosphore.

"Au lac Saint-Joseph, il est souhaitable de travailler à réduire ou, du moins, à maintenir les apports actuels de phosphore avant de développer davantage..." CBJC Plan directeur d'eau, p. 215

2. Phosphore dissous dans l'eau

Une partie du phosphore se trouve dissoute dans l'eau.

3. Végétaux aquatiques

Les Algues absorbent le phosphore contenu dans l'eau tandis que les plantes absorbent principalement celui contenu dans les sédiments. Lorsqu'ils meurent, les végétaux se décomposent. Ce processus de dégradation remet sous forme dissoute le phosphore contenu dans la matière organique. Il se retrouve ainsi diffusé à nouveau dans la colonne d'eau.

4. Phosphore lié aux particules

Dans les lacs profonds et bien oxygénés, le phosphore peut être capté par les sédiments et y être stocké. Cependant, si l'oxygène s'épuise en profondeur, ce phénomène de stockage n'a plus lieu. Il s'en suivra un relargage massif du phosphore contenu dans les sédiments. Ce phénomène engendre donc un apport interne en phosphore.

ANALYSER LE PHOSPHORE

POURQUOI?

Déterminer la quantité de phosphore transportée par un cours d'eau.

Détecter des sources de contamination par le phosphore.

Évaluer la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau et identifier les paramètres les plus susceptibles de limiter la qualité de l'eau.

OÙ?

À l'**embouchure** d'un cours d'eau, avant qu'il ne se déverse dans le plan d'eau, pour déterminer la quantité de phosphore qu'il transporte (charge). Le débit, soit le volume d'eau drainé par le tributaire, constitue un élément important à considérer. Plus celui-ci est élevé, plus le risque de contamination du lac augmente.

En amont et en aval d'une source potentielle de contamination. Il faut s'assurer que le secteur échantillonné est relativement homogène et non influencé par une autre source de pollution.

À **plusieurs stations** sur un cours d'eau afin d'identifier des secteurs où la qualité de l'eau est plus problématique ou d'évaluer la qualité générale de l'eau.

Au fil des années

Afin de déterminer l'état de vieillissement général d'un lac et d'évaluer son niveau trophique sur la base d'indicateurs de la qualité de l'eau, plusieurs points sont à prendre en considération :

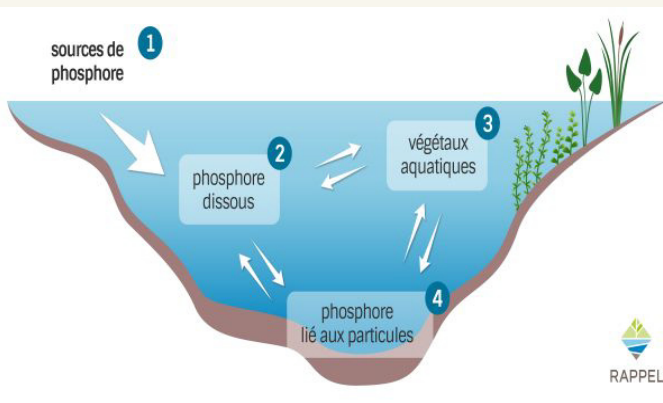
Il est important de **tenir compte des trois paramètres physico-chimiques échantillonnés** à la fosse du lac, soit la chlorophylle, le phosphore total et la transparence de l'eau.

Ce sont les **moyennes de ces variables sur plusieurs années** qui doivent être utilisées. En effet, plusieurs facteurs externes peuvent contribuer à la variation annuelle des données (température, précipitations, effort d'échantillonnage, etc.). Il est ainsi difficile de tirer des conclusions d'une année à l'autre.

Les indicateurs d'eutrophisation mesurés dans l'eau réagissent lentement face aux apports en nutriments du Bassin versant. Une **analyse de la végétation de la zone littorale** (Périphyton et plantes aquatiques) est donc essentielle afin de détecter les premiers signes de dégradation d'un lac. Cette analyse permet également de distinguer les variations annuelles de son état de santé.

Ce qu'il faut savoir au sujet du phosphore

Le phosphore est un élément essentiel à la croissance végétale. Puisqu'il se retrouve naturellement en faible concentration dans les plans d'eau, il constitue un facteur dit *limitant*. Ainsi, tout apport supplémentaire en phosphore, notamment ceux causés par les activités humaines, aura une influence directe sur la prolifération des plantes aquatiques, algues et cyanobactéries en milieu aquatique. Ultiment, cet apport d'origine humaine entraînera l'eutrophisation prématurée des plans d'eau. La concentration en phosphore total dans l'eau constitue donc l'un des trois paramètres physico-chimiques qui permettent d'évaluer le niveau trophique d'un lac.





*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

CONSTRUCTION JEAN GRONDIN INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RĒNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBQ 5711-1155-01



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

AMĒNAGEMENT :

-Créations / Mises à jour

VITRES :

-Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :

-Tontes -Plates-bandes -Plages
-Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :

-Revêtements/Pavés/Etc.



ENTRETIENS ALLARD DU LAC



DĒNEIGEMENT :

-Entrées/Perrons/Terrasses

Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com



418-655-2381



CLUB DE PÉTANQUE DE FOSSAMBAUL-SUR-LE-LAC

SAISON 2024

VOUS DÉSIREZ VOIR SI CETTE ACTIVITÉ VOUS INTÉRESSE?

Venez nous rencontrer lors de la soirée PÉTANQUE-DÉCOUVERTE qui aura lieu le lundi 13 mai 2024 au Fossamboule (près du Pavillon Desjardins). Venez vous amuser.

Jumelés à des joueurs réguliers, vous apprendrez les techniques et les règles de ce jeu.

L'inscription (gratuite) se fera sur place, entre 18h45 et 19h15.

Lors de cette soirée, il sera possible de vous inscrire pour la saison estivale, en tant que joueur régulier ou réserviste, tenant compte des places à combler.



Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés.

Voici l'horaire :

★ Billard : lundi et vendredi à 19 h, mardi à 13 h et straight-pool mercredi à 19 h ★ Pétanque intérieure : lundi et vendredi à 13 h

★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h. ★ Bingo : jeudi 30 mai à 13 h

Une collation et un café vous sera servi à la pause lors des activités à la Maison des Aînés.

MARDI 14 MAI 2024 À 9 H 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE AU CENTRE ANNE-HÉBERT

Le dîner est gratuit. Vous devez réserver en téléphonant à monsieur Jean-Guy Hélie au 418 875-2005 ou en lui écrivant par courriel à jghelie@hotmail.ca avant le vendredi 10 mai 2024.

Votre participation nous démontre votre intérêt pour le club de l'âge d'or Ste-Catherine

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'organisation des activités à la Maison des Aînés. Votre aide est très précieuse.

Votre Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous souhaitez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine : téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



ESPACES VERTS
RENÉ DROLET
Spécialiste du pavé uni

Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER (QUÉBEC) 
418-933-2619 

TECHNO ROUTE 

INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation

Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR

Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734



RE/MAX **20 ANS DE RÉ/SULTATS**
DANS LA RÉGION

FRÉDÉRIK MASSON
et son équipe
COURTIERS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAL
LIGNE DIRECT : 418 875-5551 

FrederickMasson.com      

RE/MAX (accès 418 948-1519) **ÉVALUATION DE VALEUR MARCHANDE GRATUITE** 



Jean fait tout
HOMME À TOUT FAIRE.

418.998.8993

NOS SERVICES

- ENTRETIEN PAYSAGER
- TONTE DE PELOUSE
- CONSTRUCTION ESPACE EXTÉRIEUR
- NETTOYAGE PATIO/ARTICLES ÉTÉ
- TEINTURE PATIO
- Et bien plus!

RBQ - 5795-5692-01



Éric Caire

Député de La Peltrie
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement

 **418 877-5260**
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



VOTRE MRC VOUS INFORME

RENDEZ-VOUS DE LA JACQUES-CARTIER

SORTIR DU LOT... ET DE L'OMBRE



La toute première édition des Rendez-vous de La Jacques-Cartier bat son plein. Cette série de 9 formations et webinaires, entièrement gratuits, vise à outiller et informer les artistes et les travailleurs autonomes ou entrepreneurs de la région sur différents sujets notamment en communication et marketing.

7 mai	Gérer stratégiquement les réseaux sociaux et le marketing numérique Par Éric Lamirande, Fierbourg
14 mai	Comment mieux vivre de son art en 2024 Par Félix Quevillon, Art X Terra
15 mai	Les bonnes pratiques de la gestion des communautés Par Marika Laforest, conseillère numérique
22 mai	Naviguer dans les médias Par Marie-Christine Leblanc, TVA Québec
30 mai	Comment créer des partenariats gagnants Par Sylvain Martin, Art X Terra
31 mai	Des partenariats, c'est gagnant Déjeuner-causerie animé par Chloé Brochu, Équipe Panache

Toutes les activités sont **gratuites**.

Information et inscription au www.mrcjacques-cartier.com/rendez-vous-de-la-jacques-cartier.

TRANSPORT COLLECTIF

GRATUIT TOUT L'ÉTÉ

Bonne nouvelle pour tous les résidents de la région, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) sera offert gratuitement tout l'été!



En effet, les usagers pourront se déplacer en autobus gratuitement du 1er mai au 31 août prochain. C'est par ailleurs le 2e été consécutif que la MRC offre à ses résidents de monter à bord gratuitement. Il s'agit là qu'un excellent incitatif pour les ados ou les travailleurs de découvrir d'autres modes de transport. D'autant plus que des supports à vélo sont disponibles sur tous les autobus, permettant ainsi de combiner transport collectif et actif.

Laissez-vous conduire et embarquez dans le bus! Consultez les horaires au www.tcjacquescartier.com



TOURISME

COMMUNAUTÉ MONTAGNES ET NATURE

Le 22 mai prochain, les entrepreneurs et gestionnaires sont invités à participer au 2e grand rassemblement de la communauté Montagnes et nature par Destination Québec cité au chalet de la Station touristique Stoneham.

Au programme : une journée riche en rencontres, conférences, ateliers et opportunités afin de vous permettre de faire cheminer vos projets en tourisme responsable et durable.

Information et inscription au www.montagnesetnature.ca.

RÉGION DE LA JACQUES-CARTIER

PLANIFIER L'ÉTÉ DÈS MAINTENANT

Alors que les températures se réchauffent, c'est le moment idéal de planifier les activités estivales pour profiter pleinement de tout ce que la région de La Jacques-Cartier a à offrir.

Rodéo Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Du 28 au 30 juin

Les spectacles de la Chapelle du Lac | Du 31 mai au 28 septembre

Le Festival à deux têtes | Du 15 au 18 août

Le Trail du Coureur des bois Duchesnay | Le 20 mai

Pour encore plus d'événements, abonnez-vous à l'infolettre ou à la page Facebook de la MRC ou visitez le mrcjacques-cartier.com.

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | Télécopieur : 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : (Du 17 mai au 14 juillet) 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

ADMINISTRATION

Jacques Arsenaux, Direction générale, trésorerie et greffe

Poste 234 • jarsenaux@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information

Poste 230 • info@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics

Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie

Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire

Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe

Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception

Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement

Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement

Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics

Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire

Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jérôme Mortier, Urbanisme et environnement

Poste 405 • jmortier@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme

Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ

418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette)

418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron)

info@lacnf.org

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux)

418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon)

418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli)

418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP

418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile

418 842-9791

Circle des Fermières
(Hélène Laplante)

418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises)

418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie)

418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc)

418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf

418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon)

418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon)

418 845-3081

Catshalac (Robert Danis)

581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard)

418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise

418 847-1990

CBJC

418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C

418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier

418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier

418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand)

418 875-3038

Gérez vos finances en ligne comme un champion



Services en ligne et mobiles

Faites l'acquisition de produits financiers où que vous soyez et en quelques clics seulement.

desjardins.com/accesd

 Desjardins